



Ifremer

■ objet : Avis sur les licences  
crevettières 2013

■ Direction de la Mer de Guyane  
97300 CAYENNE

Cayenne, le 8 Février 2013

Nos réf. : FB/LL/myt 2013-016

**Dossier réalisé par L. Lampert, et validé par A. Biseau**

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Station de Guyane**  
Domaine de Suzini  
B.P. 477  
97331 Cayenne  
Guyane Française

téléphone 00 594 30 22 00  
télécopie 00 594 30 80 31  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Par votre courrier 008/2013 daté 11 janvier 2013 vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur le nombre de licences de pêche des navires crevettiers, que vous souhaitez garder à 40 pour l'année 2013.

L'analyse des données disponibles jusqu'à la fin 2012 conduit à un diagnostic similaire à celui de l'an dernier :

La biomasse du stock évaluée jusqu'à la fin 2011 est au plus bas niveau de la série, et il en est de même pour le recrutement qui est en baisse depuis le milieu des années 2000.

L'arrêt de l'activité de la société X en 2011 est probablement la cause de la diminution dans les débarquements observés en 2012. Les informations sur l'activité des navires rachetés à cette compagnie par d'autres opérateurs locaux sont encore partielles pour permettre une analyse des rendements à ce jour et donc de juger de l'évolution des rendements.

Néanmoins, cette possible modification de la pêcherie ne remet pas en cause les recommandations de gestion émises les années passées :

- maintien d'un effort de pêche et/ou d'un prélèvement modéré,
- maintien de l'interdiction de pêche dans les eaux côtières (en deçà des 30 m) pour préserver les juvéniles.

Comme les années passées, la question du nombre de licences ne semble pas primordiale dans une pêcherie qui s'auto-régule en fonction de la rentabilité économique des navires. En effet, depuis quelques années, le nombre de crevettiers en activité est très inférieur à celui des licences attribuées. Il en est de même du TAC mis en place, qui n'a été que rarement atteint dans le passé.

■

Si et lorsque les conditions redeviendront favorables, il sera souhaitable d'envisager une révision – à la baisse – du TAC, et en conséquence du nombre de licences, pour s'assurer que les prélèvements restent modérés le temps que la biomasse de reproducteurs retrouve un niveau suffisant pour assurer un renouvellement durable du stock.

Fabian BLANCHARD,  
Délégué Ifremer pour la Guyane

Annexe :

Constat : l'évaluation du stock et du recrutement

Une nouvelle estimation du stock de crevette « brown » *Farfantepenaeus subtilis*, a été réalisée en début février 2013 par l'Ifremer avec un modèle analytique mis à jour pour la période janvier 1989 – décembre 2012. Les résultats sont cependant présentés jusqu'à la fin 2011 en raison des incertitudes sur les estimations des derniers mois, inhérentes au modèle utilisé. Les conclusions générales sont identiques aux précédentes : la biomasse du stock reste au plus bas niveau de la série, et il en est de même pour le recrutement qui est en baisse depuis le milieu des années 2000 (figures 1 et 2). Nous constatons cependant une très légère amélioration d'environ 10% dans les recrutements 2011.

L'examen des résultats de cette analyse ne montre pas une évolution de la mortalité par pêche susceptible d'expliquer cet effondrement du stock : les fluctuations mensuelles de cette mortalité sont très importantes mais la tendance est globalement à la baisse ces dernières années (figure 3). En 2011 cette mortalité a été cependant supérieure à celles des années précédentes. Actuellement nous ne pouvons pas dire s'il s'agit d'un phénomène isolé ou d'une tendance.

La baisse de la biomasse s'explique principalement par celle des recrutements ; depuis l'année 1999, les variations mensuelles des recrutements sont plus faibles que par le passé et les fortes valeurs ne sont plus observées. A partir de 2006, le recrutement est estimé en très forte baisse.

Il faut noter que l'effondrement du recrutement ne semble pas provoqué par une baisse de l'abondance des reproducteurs (figure 4), même si, à l'évidence, dans les années récentes, les faibles quantités de reproducteurs produisent plutôt des faibles recrutements. A l'inverse, la biomasse des reproducteurs est directement liée à celle

du recrutement (figure 5). Il apparaît ainsi que la pêche n'est pas la cause principale de l'effondrement de la biomasse du stock et de son recrutement.

Les explications sur l'effondrement du recrutement restent encore incertaines. L'hypothèse de modifications hydro-climatiques, évoquée dans le passé, paraît probable, mais les processus expliquant des éventuelles relations de causalité restent à comprendre et à démontrer. Par ailleurs, une nouvelle hypothèse est à l'étude : la mortalité des jeunes vivaneaux liée aux captures accessoires des chalutiers crevettiers diminuerait suite à la baisse de l'activité de cette flottille. Les crevettes entrent dans la composition du régime alimentaire des juvéniles qui vivent en banc et grandissent sur les fonds meubles avant de gagner progressivement le large. Ainsi, l'abondance des vivaneaux augmentant, la prédation des crevettes par les vivaneaux augmenterait significativement. Une étude commandée par la DPMA est actuellement en cours pour tenter d'évaluer les causes hydro-climatiques et trophiques dans le déclin de la pêcherie de crevettes en Guyane.

Suite à l'arrêt de l'activité de la société X en 2011, nous constatons une diminution dans les débarquements de 2012 (figure 6). Les navires de cette compagnie qui ont été rachetés par d'autres opérateurs locaux, ne présentent pas une activité régulière de pêche. Nombre d'entre eux sont en panne ou restent à queue de nombreux mois.

Il faut cependant noter que si la pêche ne semble pas être la cause principale de l'effondrement du stock, il convient de veiller à ce qu'elle ne vienne pas aggraver une situation fragile. Dans l'hypothèse où les conditions redeviendraient favorables, la préservation d'un minimum de crevettes est indispensable pour assurer le renouvellement.

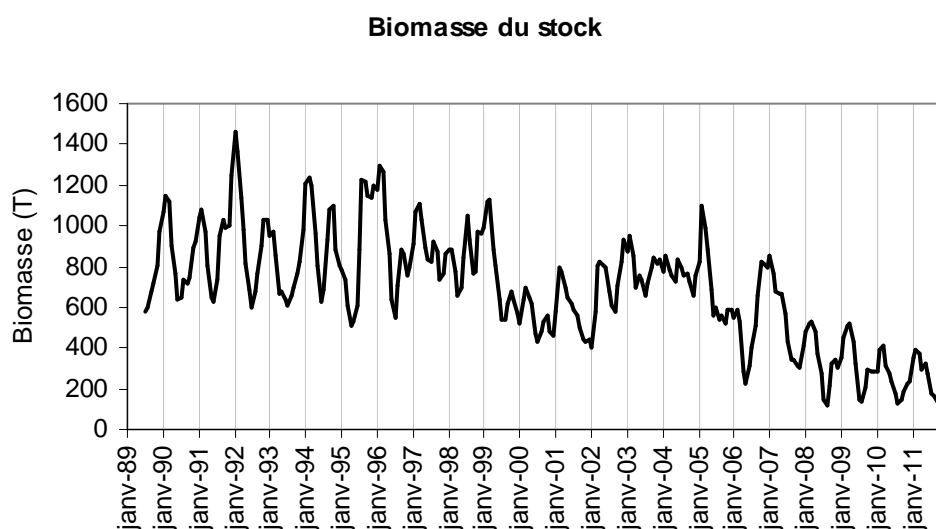


Figure 1 : Variations temporelles de la biomasse mensuelle du stock de crevettes *F. subtilis* (en tonnes) de 1989 à 2011

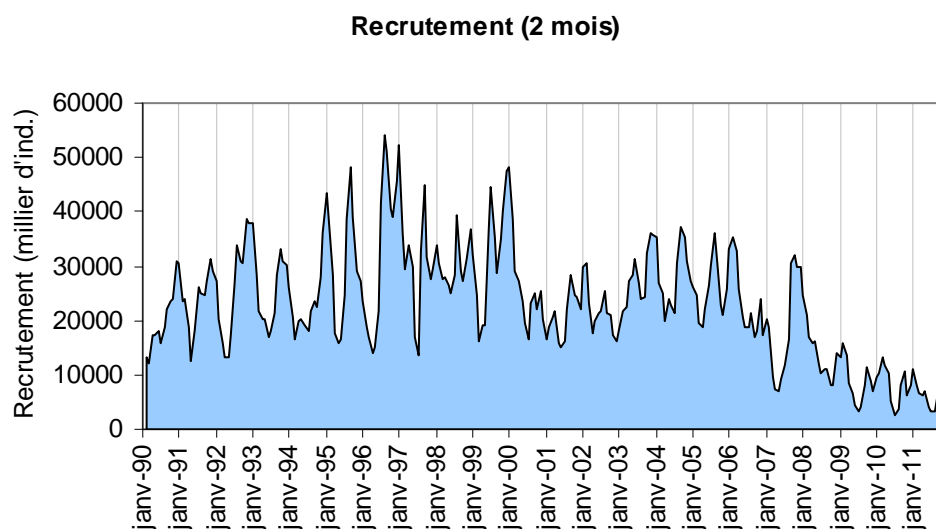


Figure 2 : Variations temporelles du recrutement mensuel de crevettes *F. subtilis* (nombre d'individus) de 1989 à 2011

### Mortalité par pêche (3-7)

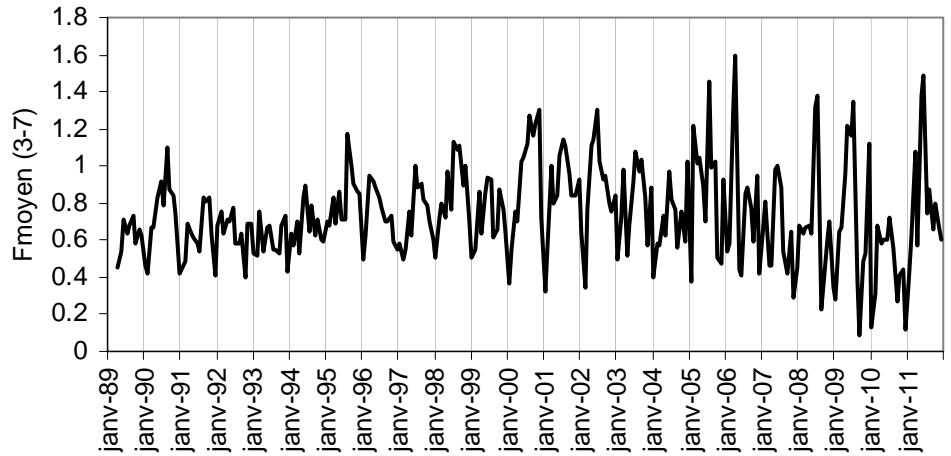


Figure 3 : Variations temporelles de la mortalité mensuelle des crevettes *F. subtilis* due à la pêche (F) de 1989 à 2011

### Stock-Recrutement 1989-2011

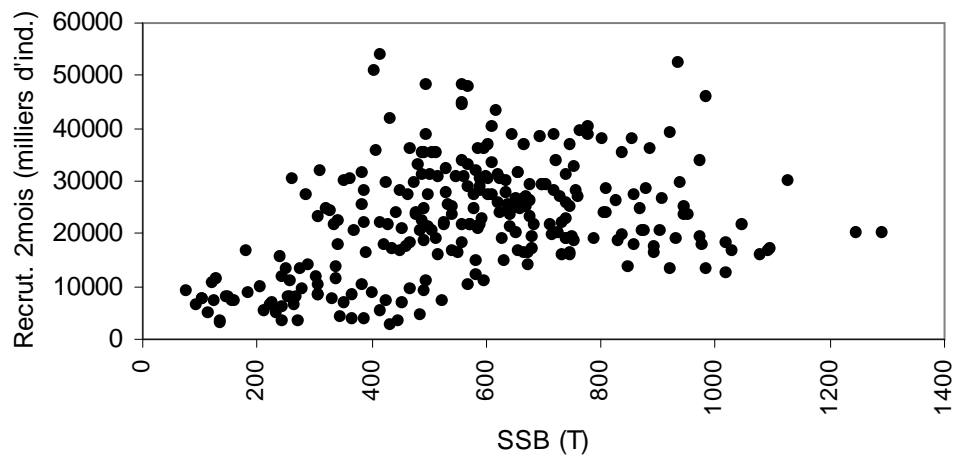


Figure 4 : Variations temporelles du recrutement de crevettes *F. subtilis* (Recrut., en nombre d'individus) en fonction de la biomasse de reproducteurs (SSB, en tonnes)

Recrutement-Stock 1989-2011



Figure 5 : Variations temporelles de la biomasse de reproducteurs de crevettes *F. subtilis* en fonction du recrutement

Debarquements toutes crevettes 1989-2012

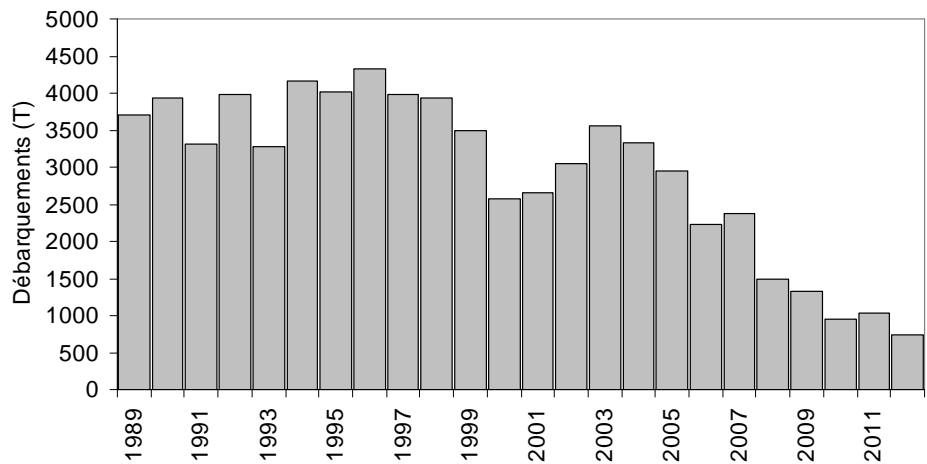


Figure 6 : Variations temporelles des débarquements de crevettes en Guyane de 1989 à 2012